

archi  
■  
urbanisme  
paysage

N A N C Y  
COUR BONSECOURS  
258, Av. DE STRASBOURG  
5 4 0 0 0 N A N C Y  
TEL 03 83 85 60 60  
FAX 03 83 85 60 69

*Vu pour être annexé à la délibération N°.....  
du Conseil Municipal de Bergères les Vertus  
en date du .....  
arrétant le Plan Local d'Urbanisme  
Le Maire,*

10b

# Liste des Servitudes d'Utilité Publique

**Plan Local d'Urbanisme  
Commune de BERGÈRES-LES-VERTUS**

# Commune de BERGERES-les-VERTUS

Octobre 2005

Liste des servitudes d'utilité publique



## SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune : BERGERES-les-VERTUS

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
AC 2	Protection des sites - Servitudes de protection des sites et des monuments naturels	<p>Servitude de protection concernant le <b>Site du Mont Aimé, d'une superficie de 70 hectares, inscrit à l'inventaire des sites pittoresques du département de la Marne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Obligation pour le propriétaire d'aviser le Préfet quatre mois à l'avance de l'intention d'effectuer des travaux.</li> <li>- Obligation pour le propriétaire d'obtenir l'autorisation du Ministre compétent avant travaux susceptibles de détruire ou de modifier l'aspect des lieux.</li> <li>- Interdiction de toute publicité dans les sites inscrits ou classés.</li> <li>- Possibilité pour le propriétaire de procéder à des travaux d'exploitation courante en ce qui concerne les fonds ruraux.</li> </ul>	<p>Loi du 02.05.1930 modifiée art. 17</p> <p><i>Arrêté préfectoral du 20 août 1972</i></p>	<p>Direction Régionale de l'Environnement 44 rue Titon 51037 CHALONS-en-CHAMPAGNE CEDEX</p>

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
EL 7	Circulation routière - Servitudes d'alignement <i>(non reportées sur le plan des servitudes, faute de pouvoir disposer de plans cadastraux)</i>	Servitude attachée à l'alignement des routes nationales, départementales ou communales. Effets principaux : Servitude non confortandi sur les immeubles bâtis frappés d'alignement. Servitudes non aedificandi sur les immeubles non bâtis. - RD 9 - RD 933 - Rue du Petit Orme - Rue des Mottes - Rue du Presbytère	Edit du 16.12.1607, confirmé par arrêté du Conseil du Roi du 27.02.1765. Loi du 16.09.1805. Décret 62.1245 du 20.10.1962 (RN). Décret du 25.10.1938 modifié par décret 61.231 du 06.03.1961 (CD). Décret 62.262 du 14.03.1964 modifié (voies communales). Plan approuvé le 31 janvier 1844 Plan approuvé le 3 octobre 1872	Direction Départementale de l'Équipement de la MARNE - Subdivision de Châlons  Circonscription des infrastructures et du Patrimoine Centre

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
I 3	Gaz - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz	Servitude de protection des ouvrages suivants : * <b>canalisation dite Artère de l'Est, de diamètre nominal de 300</b> * <b>canalisation Bergères-les-vertus – Mareuil, de diamètre nominal 200</b> * <b>canalisation Bergères-les-Vertus – Barberey, de diamètre nominal 300</b> * <b>canalisation Bergères-les-Vertus – Reims, de diamètre nominal 400</b> Servite non aedificandi d'une largeur de 8 mètres (4 mètres à gauche et 4 mètres à droite)	Lois et décrets en vigueur. <i>D.U.P. 18 avril 1952</i> <i>D.U.P. 31 janvier 1953</i> <i>D.U.P. 26 janvier 1967</i> <i>D.U.P. 8 décembre 1969</i>	Gaz de France Réseau Transport 24 Quai Sainte Catherine 54042 NANCY CEDEX  Gaz de France Réseau Transport – Région Nord Est – Département Réseau Champagne-Ardenne 7, rue des Compagnons B.P. 731 - Cormontreuil 51677 REIMS cédex 2

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
I 4	Electricité - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Servitude d'ancrage, d'appui, de passage et d'élagage d'arbres relatives aux ouvrages électriques.	Lois, décrets et arrêtés en vigueur dont Décret n°91-1147 du 14/10/1991 Arrêté du 16 novembre 1994	E.D.F. Gaz de France Distribution Reims Champagne 2 Rue St-Charles 51095 REIMS CEDEX (ouvrages de distribution d'électricité et de gaz)  RTE - TENE GIMR Pôle Communication Concertation Environnement 62, rue Louis Delos 59709 MARCQ EN BAROEUL (ouvrages de transport d'électricité)

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
I 6	Mines - Carrières Servitudes concernant les titulaires de titres miniers, de permis d'exploitation de carrières ou d'autorisations de recherches de mines et de carrières	Servitude de passage et d'occupation de terrains pouvant être établie au profit des titulaires d'un permis exclusif de recherches. <b>Permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « Permis Val des Marais », portant sur 841 km<sup>2</sup>.</b> <b>* extension de 177 km<sup>2</sup></b>  <b>* réduction de 528 km<sup>2</sup> et prolongation jusqu'au 16 mars 2009</b>	Code minier art. 71 à 73  <i>Institué par décret du 15/02/1999 pour une durée de 5 ans</i>  Arrêté du 6/03/2003 sans changement de validité <i>Arrêté du 19/10/2004</i>	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement 1 <sup>ère</sup> subdivision de la Marne 10 rue Clément Ader B.P. 177 51685 REIMS cédex 2

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
PT 1	Télécommunications - Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.	Centre de réception : * <b>Station hertzienne Vertus – central téléphonique (n° 051.22.022)</b> * <b>Station hertzienne Vertus (n° 051.22.021)</b>  Effets principaux : Réglementation de toutes les installations susceptibles de perturber la réception de signaux radio-électriques.	Art. L 57 à L 62 du Code des Postes et Télécommunications. <i>Décret du 25 juillet 1990</i>  <i>Décret du 25 juillet 1990</i>	Direction Régionale de France-Télécom Unité Régionale de Réseaux Champagne-Ardenne 101 rue de Louvois 51058 REIMS cédex



CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
<b>PT 2</b>	Télécommunications - Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	Zones spéciales de dégagement de la liaison hertzienne <b>MONTEPREUX – SAINT-MARTIN-sur-le-PRE</b> <b>Tronçon Vertus – Saint-Martin-sur-le-Pré</b>	Art. L 54 à L 56 du Code des Postes et Télécommunications.	FRANCE TELECOM U.R.R. 101 rue de Louvois BP 2830 51058 REIMS cédex

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
<b>PT 3</b>	Télécommunications - Servitudes relatives aux réseaux de télécommunications	<p>1) Réseau urbain local Effets principaux : Appui et passage en terrains privés et établissement de supports.</p> <p>2) Au réseau interurbain Effets principaux : La présence du câble entraîne en terrains privés une servitude non aedificandi de 3 m à raison de 1,50 m de part et d'autre de l'axe. Sur domaine public tous travaux doivent faire l'objet d'une demande de renseignement au Centre de Câbles des T.R.N.</p>	<p>Conventions amiables et arrêtés préfectoraux pris en vertu des art. L 46 à L 53 et D 407 à D 413 du Code des Postes et Télécommunications.</p> <p>Conventions amiables et arrêtés préfectoraux pris en vertu des art. L 46 à L 53 et D 407 à D 413 du Code des Postes et Télécommunications.</p>	<p>Direction Régionale de France Télécom URR 101 rue de Louvois B.P. 2830 51058 REIMS cédex</p> <p>Direction Opérationnelle des Télécommunications du réseau national de Metz Division Programation 150 avenue Malraux BP 9010 57037 METZ CEDEX 01</p>

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
<b>PT 3</b> <b>(fin)</b>		3) Au réseau national Présence des câbles souterrains Effets principaux : La présence du câble entraîne en terrains privés une servitude non aedificandi de 3 m à raison de 1,50 m de part et d'autre de l'axe. Sur domaine public tous travaux doivent faire l'objet d'une demande de renseignement au Centre de Câbles des T.R.N.	Conventions amiables et arrêtés préfectoraux pris en vertu des art. L 46 à L 53 et D 407 à D 413 du Code des Postes et Télécommunications.	Centre des Câbles des T.R.N. de Reims 1 allée P. Halary Z.I. Nord-Est 51084 REIMS CEDEX

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
T 1	Voies ferrées - Servitudes relatives aux chemins de fer	Servitude attachée à la voie férée <b>ANGLURE - OIRY</b> (voie servant uniquement au frêt) Effets principaux : Interdiction ou réglementation de certains modes d'occupation du sol à proximité de la voie.	Loi du 15.07.1845 sur la police des chemins de fer. Décret du 22 Mars 1942.	Direction Régionale de la S.N.C.F. Agence Immobilière Régionale Pôle commercialisation 6 rue de Courcelles 51096 REIMS cédex

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
T 7	Relations aériennes - Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières ( <i>couvre l'ensemble du territoire communal</i> )	Servitude attachée à la circulation aérienne. Effets principaux : Autorisation des ministres chargés de l'aviation civile et des armées pour les installations de grande hauteur - 50 m hors agglomération - 100 m en agglomération	Code de l'Aviation Civile : Art. R 244-1, D 244-1 à D 244-4. Arrêté interministériel du 25 Juillet 1990.	Direction de l'Aviation Civile Nord-Est Aéroport de Strasbourg-Entzheim 67960 ENTZHEIM  District aéronautique Champagne-Ardenne Aérodrome Reims Champagne 51450 BETHENY